

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit octobre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/10/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Daniel CHAPOULAUD, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 102 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – GRILLE TARIFAIRE USAGERS - COMPLEMENT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président donne lecture de la nouvelle tarifaire proposée, venant en complément de celle approuvée par délibération 2009-086 du 17 septembre 2009.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la grille tarifaire suivante :

- ✓ Espace Aqua-Noblat – Ecole de natation : 10 entrées pour 43,66 € pour les résidents de la Communauté de Communes de Noblat et 50 € pour les autres.
- ✓ Cafétéria :

	TARIFS CAFETERIA
<b>GLACES</b>	
Glace au lait	2.00€
Glace à l'eau	1.50€
<b>SNACK</b>	
Salés	2.50€
Sucrés	1.00€
<b>BOISSONS FRAICHES</b>	
<b>Sodas</b>	
BOITE 33 cl	2.00€
<b>Eau</b>	
EAU PLATE 50 cl	1.00€
<b>BOISSONS CHAUDES</b>	
CAFE	1.10€
DECAFEINE	1.10€
INFUSION VERVEINE	1.10€
THE	1.10€
GRAND CAFE	1.50€
CHOCOLAT	1.50€

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de cette dernière.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 09 octobre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : *JB / 10 / 2009*

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Espace Aquatique - Grille tarifaire usagers - complément

Date de transmission de l'acte : 13/10/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 13/10/2009

Numéro de l'acte : 2009-102 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091009-2009-102-DE

Date de décision : 09/10/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes